



Bienvenue à
MARAÇON

Commune de Maraçon – Location de biens
communaux
021 907 81 25 (Fax : 021 907 81 40)
commune.maracon@bluewin.ch



Contrat de location pour le refuge, chemin du refuge, 1613 Maraçon

Personne responsable de l'ensemble de la location

Nom :
Prénom :
Adresse :
Localité :
No de téléphone fixe :
No de téléphone portable :
Adresse mail :
Location précédente : oui non Si oui, en quelle année :

La personne responsable de l'ensemble de la location répond, en son nom, des travaux de préparation, du bon déroulement de la manifestation et tous les rangements nécessaires (y compris l'évacuation de la signalisation de la manifestation).

Elle atteste que les renseignements donnés pour la location de cet ouvrage sont exacts. Elle confirme qu'elle sera majoritairement présente lors de cette manifestation et que le règlement de police de la Commune de Maraçon (disponible sur le site communal) ainsi que les règles d'utilisations seront respectés (voir ci-après).

Lieu et date :

Signature :

Type de manifestations (cochez ce qui convient) :

- Evènement privé (mariage, anniversaire, réunion de famille, etc, ...)
- Evènement public, précisez le type de manifestation :

Une taxe d'entrée sera perçue : non oui : autorisation municipale exigée

Des amplificateurs de son seront-ils utilisés ? non oui : autorisation municipale exigée

De l'alcool sera-t-il vendu ? non oui : patente exigée

DATE DE LA MANIFESTATION :

- Réservation jour précédent pour préparation** (selon les disponibilités discutées au préalable avec le bureau communal. Frais supplémentaires selon les tarifs)
- Réservation jour suivant pour rangement (selon les disponibilités discutées au préalable avec le bureau communal. Des frais supplémentaires peuvent être demandés)

Configuration du refuge :

Bâtiment complet avec le bâtiment WC et la clairière. Bois de chauffage à disposition.



Règles d'utilisation :

Contrat : La facturation intervient après la location. En cas d'annulation, merci d'informer le bureau communal dans les meilleurs délais. L'ensemble des locaux sont non-fumeur.

Clés du refuge : La ou le locataire prend contact avec Monsieur Christian Reymond, employé communal, au 079 659 33 67 et fixe un rendez-vous pour la remise des clés. Un état des lieux succinct est effectué.

Location : La Commune loue ce bien pour un usage « normal » et usuel. La capacité est estimée à 50 personnes assises. Toute modification définitive, dégradations ou salissures de l'aspect du refuge sont interdites, aussi bien à l'intérieur que dans les abords proches. Les déchets seront évacués sous la responsabilité de la ou du locataire, dans les containers mis à disposition.

Le fourneau à bois sera utilisé de manière rationnelle. En cas de doute, le mode d'emploi du fourneau est à disposition dans le refuge.

Les véhicules ne gêneront en aucun cas la circulation (article 21 du règlement de police) et n'empiéteront pas sur le domaine privé, sauf arrangement avec les propriétaires.

Dégâts : En cas de dégâts constatés après la location ou de non remise en état les frais découlant seront facturés au tarif de 60 frs/heure. Le matériel cassé ou abîmé sera facturé dans son intégralité.

Retour des clés : Le bâtiment et les clés seront disponibles le lendemain à 07h00. Le retour des clés se fait selon arrangement avec Monsieur Christian Reymond, employé communal, au 079 659 33 67.

Un état des lieux succinct est effectué sous la responsabilité de la ou du locataire.

Rapports de voisinage : Selon le type de manifestation, la ou le locataire veillera à la limitation du bruit, en raison du risque de résonance en direction du village. Dès 22h00, la ou le locataire adapte le volume sonore pour garantir la tranquillité du voisinage. L'article 43 du règlement de police reste réservé.

Les manifestations spéciales (feux d'artifice, etc.), doivent faire l'objet d'une demande qui sera au préalable adressée à la Municipalité, laquelle réserve sa décision.

Tarifs :

Tarif pour la location du refuge de Maraçon	Résidents communaux	Non-résidents
Location journalière de l'ensemble du refuge les vendredi, samedi, dimanche et jours fériés	CHF 100	CHF 150
Supplément pour préparation le jour précédent la manifestation (demi-journée)	CHF 50	CHF 50
Location journalière le lundi, mardi, mercredi et jeudi	CHF 80	CHF 100